



Titre de séjour temporaire

Par Habib31

Etant en France en situation irrégulière mais vivant en concubinage déclaré depuis 10 mois je voulais savoir si je trouve un employeur prêt à me remplir mon cerfa avec un CDD de 3 mois et/ou plus dans un métier sous tension je peux prétendre à un titre de séjour provisoire qui me permettrait de travailler en toute légalité pour uniquement cet employeur. Je vous remercie pour vos réponses ou pour toute autre solution qui me permettrait de travailler.

Par isernon

bonjour,
le concubinage n'est pas une situation juridique en droit français, à la différence du pacs ou du mariage, vous ne pouvez donc pas prétendre à un titre de séjour par le concubinage.
salutations

Par Habib31

Merci pour votre réponse le titre de séjour ici était espéré non pas par le concubinage mais par le travail